



**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE
ATLANTA**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Aux actionnaires de la société

ATLANTA

181, Boulevard d'Anfa
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2. CONVENTIONS CONCLUES LORS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

2.1. Convention écrite d'avances en compte courant conclue entre ATLANTA et sa filiale CANTOR HOTEL:

Nature et objet de la convention : Conventions d'avances en compte courant conclue entre la compagnie ATLANTA et sa filiale CANTOR HOTEL.

Administrateurs, Dirigeants et actionnaires concernés : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH.

Modalités essentielles : Les avances en compte courant seront rémunérées d'intérêts décomptés trimestriellement. Le taux d'intérêt est égal au Taux Minimum Groupe « TMG », cette convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2018 : 98 KMAD.

Montant encaissé durant l'exercice 2018 : 4 222 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2018 : La créance a été totalement encaissée en 2018.

2.2. Contrat de bail commercial conclue entre ATLANTA et HOLMARCOM S.A :

Nature de la convention : Convention conclue entre les deux parties portant sur un bail commercial consenti à HOLMARCOM par la compagnie ATLANTA moyennant un loyer mensuel.

Administrateurs concernés : M. Mohamed Hassan BENSALAH et Mme Fatima-Zahra BENSALAH, administrateurs des sociétés HOLMARCOM S.A. et ATLANTA S.A.

Modalités essentielles : Cette convention conclue le 14 juillet 2009 après autorisation du Conseil d'Administration prévoit la location d'un local auprès de la compagnie Atlanta S.A. pour un montant mensuel de 36,4 KMAD.

Produits comptabilisés en 2018 : 483 KMAD HT.

Montant encaissé durant l'exercice 2018 : 437 KMAD.

Solde de la créance au 31 décembre 2018 : 264 KMAD TTC.

2.3. Conventions de prêts et avances en trésorerie conclue entre ATLANTA et COLIFAST :

Nature de la convention : Conventions de prêts et avances en trésorerie consentis par la compagnie ATLANTA à sa participation COLIFAST (33%). Ces avances ne sont pas rémunérées.

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2018 : Néant.

Montant encaissé durant l'exercice 2018 : Néant.

Solde de la créance au 31 décembre 2018 : 714 KMAD (provisionnée à 100%).

2.4. Conventions de prêts et avances en trésorerie conclue entre ATLANTA et ses filiales :

Nature des conventions : Conventions de prêts et avances en trésorerie consentis par La compagnie ATLANTA aux filiales du groupe.

Administrateurs en commun :

Société	Administrateurs en commun
LES TOURS BALZAC	Mohamed Hassan BENSALAH, Fatima Zahra BENSALAH
NEJMAT EL JANOUH	Mohamed Hassan BENSALAH
NAJMAT AL BAHR	Mohamed Hassan BENSALAH
STE ARBOUH	Mohamed Hassan BENSALAH

Modalités des conventions :

Société bénéficiaire	Solde au 31 décembre 2018 Incluant intérêts (en KMAD)	Taux de rémunération	Montants encaissés (en KMAD HT)	Produits comptabilisés (en KMAD HT)
NAJMAT AL BAHR	4 564	Taux Min Groupe	Néant	181
NEJMAT EL JANOUH	10 541	Taux Min Groupe	Néant	528
LES TOURS BALZAC	14 716	Taux Min Groupe	Néant	736
STE ARBOUH	9 622	Taux Min Groupe	Néant	470
TOTAL	39 443			1 915

2.5. Conventions de prêts et avances en trésorerie conclue entre ATLANTA et SANAD :

Nature de la convention : ATLANTA et SANAD acceptent de mettre en commun l'ensemble de leurs disponibilités. Tout montant ainsi avancé ou reçu par l'une des parties sera inscrit, selon les cas, au crédit ou au débit du compte courant ouvert au nom de l'autre partie dans les livres de la société concernée.

Administrateurs en commun : M. Mohamed Hassan BENSALAH.

Date de conclusion de la convention : le 31 juillet 2012.

Produits ou charges comptabilisés au titre de l'exercice 2018 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

Montants encaissés/décaissés pendant l'exercice 2018 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

2.6. Convention écrite de prêts et avances en trésorerie conclue entre ATLANTA et la société HOLMARCOM :

Nature de la convention : Les deux sociétés acceptent de mettre à disposition leurs disponibilités mutuelles. Tout montant ainsi avancé ou reçu par l'une ou l'autre des parties sera inscrit, selon les cas, au crédit ou au débit du compte courant ouvert au nom de l'autre partie dans les livres de la société concernée.

Date de la convention : Cette convention a été signée le 2 janvier 2014. Elle est valable pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Administrateurs concernés : M. Mohamed Hassan BENSALAH et Mme Fatima-Zahra BENSALAH, administrateurs des sociétés HOLMARCOM S.A. et ATLANTA S.A.

Modalités des conventions : Les avances en trésorerie seront rémunérées au Taux minimum du Groupe.

Charges/Produits comptabilisés par ATLANTA en 2018 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

Montants encaissés/décaissés pendant l'exercice 2018 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

2.7. Convention écrite d'assistance conclue entre de la compagnie ATLANTA et la société HOLMARCOM S.A :

Nature de la convention : La société HOLMARCOM facture à Atlanta une rémunération annuelle au titre de l'assistance, du contrôle, de la participation aux réunions et de frais et charges exposés pour le compte de la compagnie.

Administrateurs concernés : M. Mohamed Hassan BENSALAH et Mme Fatima-Zahra BENSALAH, administrateurs des sociétés HOLMARCOM S.A. et ATLANTA S.A.

Conditions de rémunération : 1,15% HT du montant des primes émises.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 33.529 KMAD TTC.

Montant décaissé durant l'exercice 2018 : 6.552 KMAD TTC.

Solde de la dette au 31 décembre 2018 : 51.397 KMAD TTC.

Casablanca, le 15 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG


ERNST & YOUNG
37, Bd. Abdeljalil Ben Kadour
Casablanca
Tél: (212) 522 95 78 00 Fax: (212) 522 35 12 26
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT


Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA -
Tél: (212) 22 22 40 25/26/34/81
Fax: 05 22 22 40 78
Fawzi Britel
Associé